



RAPPORT FINANCIER 2020-2021





Rapport financier de l'Association Petits Princes

Exercice 2020-2021 (clos au 30 juin 2021)

66 avenue du Maine 75014 PARIS
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siret 378 686 265 00042 APE 9499 Z



SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	3
1. Introduction	4
2. Etats financiers	5
2.1. Bilan	5
2.2. Compte de résultat	8
2.3. Annexe aux comptes annuels	11
2.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	11
2.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.3.3. Notes concernant le bilan	13
2.3.4. Notes concernant le compte de résultat	18
2.3.5. Les effectifs	23
2.3.6 Engagement de retraite	24
2.3.7. Compte de résultat par origine et destination	25
2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public	33
3. Recommandations du rapport de contrôle de l'IGAS	35

Préambule

L'exercice 2020-2021 présente un caractère très particulier et inédit dans l'histoire de l'Association Petits Princes en raison de la situation sanitaire. Le faible nombre de rêves d'enfants et le ralentissement des projets hôpitaux réalisés ne sont pas significatifs au regard de l'activité réelle de l'association au cours de l'année. Près de 600 rêves sont en attente de réalisation au 30 juin 2021. Plusieurs actions ont été mises en place qui ne se reflètent pas dans les états financiers présentés dans ce rapport :

- un lien étroit avec les enfants suivis à l'Association afin de les aider à traverser cette période difficile d'attente de la réalisation de leurs rêves grâce à l'engagement sans faille de l'équipe des bénévoles ;
- la mise en place d'avant-rêves réalisés spécifiquement pendant cette période Covid : il s'agit d'actions réalisées en distanciel sur le thème du rêve de l'enfant avec la présence (en distanciel) d'un partenaire. 20 avant-rêves ont été réalisés au cours de l'année 2020-2021 et ont concerné 47 enfants. Par exemple, des échanges sur Zoom ont été réalisés avec Cyril Lignac ou avec des joueurs du Paris Saint Germain : les enfants ont pu librement discuter et poser des questions à leur pâtissier ou sportif préféré. Quand la situation sanitaire le permettra, les enfants réaliseront leurs rêves dans des conditions normales en présentiel ;
- la réalisation d'actions spécifiques (102 ont eu lieu au cours de l'exercice 2020-2021 et ont concerné 231 enfants): il s'agit d'actions réalisées pour soutenir un petit prince qui ne peut pas réaliser son rêve. Par exemple, une vidéo dédiée du Père Noël a été réalisée. De même, une vidéo des soigneurs du zoo de Beauval personnalisée à l'attention de chaque enfant passionné par tel ou tel animal a été envoyée aux petits princes rêvant d'aller à Beauval ; une centaine de valises Disney a également été envoyée pour faire patienter les enfants en attente de découvrir Disneyland Paris et de rencontrer leurs héros ;
- le livre du Petit Prince a été envoyé à chaque enfant en attente de la réalisation de son rêve avec l'édition adaptée à sa tranche d'âge, les anniversaires ont été souhaités, un cadeau en lien avec leur passion a été envoyé à certains.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, une répartition spécifique à cette année 2020-2021 des charges permettant d'élaborer le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources n'a pas été mise en place. Par conséquent, ces états sont moins significatifs que les années précédentes. La permanence des méthodes a été privilégiée.

En revanche, des changements dans la répartition des charges ont été réalisés à la suite des recommandations de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) énoncées à la suite du contrôle réalisé par cet organisme entre novembre 2020 et mars 2021. Le rapport de ce contrôle a déclaré l'Association Petits Princes « conforme sans réserves ». Afin de toujours s'améliorer et de progresser, comme l'Association l'a toujours fait, elle tient à suivre les recommandations émises dans ce rapport, qui portent notamment sur la répartition des charges. Ces évolutions sont détaillées dans la partie 2.3. Annexe aux comptes annuels.

Déclaration de conformité du rapport de l'IGAS : « à l'issue de son contrôle qui s'est concentré sur l'exercice 2018/2019, la mission estime **que les dépenses engagées par l'Association Petits Princes sont conformes aux objectifs poursuivis par les appels publics à la générosité**. Cette déclaration de conformité est accompagnée de huit recommandations. »

1. Introduction

Les états financiers s'accompagnent dans chacune des parties de commentaires d'évolution des résultats de l'exercice clos par rapport à l'exercice précédent. Il ne sera donc pas fait mention dans cette introduction de l'évolution annuelle. Seules quelques grandes données sur la situation générale sont mentionnées ici.

La situation bilancielle de l'Association Petits Princes est particulièrement saine, avec une trésorerie satisfaisante et un endettement financier raisonnable lié aux investissements immobiliers effectués. Ces derniers ont permis de renforcer la stabilité financière de l'Association par l'acquisition de locaux situés 66 avenue du Maine 75014 Paris réalisée le 1^{er} juillet 2014, qui constituent le siège social de l'Association Petits Princes.

L'Association a choisi d'appliquer dès l'exercice 2019-2020 le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018.

2. Etats financiers

2.1. Bilan

Actif

En euros	30/06/2021			30/06/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	146 997	133 028	13 969	4 083
Constructions	6 175 950	2 161 583	4 014 368	4 323 165
Agencements et installations	459 157	453 572	5 584	8 004
Matériel informatique	141 333	67 642	73 691	30 605
Mobilier et matériel de bureau	206 046	205 200	845	2 538
Immobilisations en cours	450 586	0	450 586	149 946
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	764 000	0	764 000	293 000
Total actif immobilisé	8 344 067	3 021 025	5 323 042	4 811 341
Actif circulant				
Créances reçues par legs ou donations	121 100		121 100	19 000
Créances projets hôpitaux	157 680		157 680	144 798
Créances liées aux conventions de mécénat	1 160 498		1 160 498	0
Produits à recevoir	36 552		36 552	90 534
Disponibilités	6 151 394		6 151 394	5 319 691
Charges constatées d'avance	306 470		306 470	70 315
Total actif circulant	7 933 693		7 933 693	5 644 338
TOTAL GENERAL	16 277 760	3 021 025	13 256 735	10 455 679

Passif

En euros	30/06/2021	30/06/2020
Fonds propres		
Fonds associatif	292 612	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000	450 000
Réserve pour mission	2 378 434	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089	3 358 089
Report à nouveau	2 358 861	852 333
Résultat de l'exercice	1 189 859	1 563 148
Total fonds propres	10 027 854	8 894 615
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs	885 100	312 000
Total fonds reportés et dédiés	885 100	312 000
Total provisions pour risques & charges	55 676	0
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	782 445	873 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 502	47 717
Dettes fiscales et sociales	291 977	273 283
Dettes hôpitaux	54 806	38 995
Charges à payer	17 131	15 249
Produits constatés d'avance	1 009 245	40
Total dettes	2 288 105	1 249 064
TOTAL GENERAL	13 256 735	10 455 679

En 2020-2021, l'Association Petits Princes a de nouveau renforcé ses fonds propres grâce à l'affectation du résultat dégagé en 2019-2020 en report à nouveau. Cela lui permet de conforter son haut de bilan. Les fonds propres représentent ainsi 76 % du total du bilan au 30 juin 2021.

Autre élément expliquant l'évolution des fonds propres : l'Association a enregistré une provision pour pensions pour la première fois (apparaissant en provisions pour risques et charges). Cette première dotation a été imputée sur le report à nouveau conformément à la réglementation comptable puis ajustée via le compte de résultat (voir annexe aux comptes).

Concernant l'affectation du résultat net de l'exercice 2020-2021, soit 1 189 859 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale de le mettre en report à nouveau : le report à nouveau passerait ainsi de 2 358 861 euros à 3 548 720 euros.

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on citera :

- la poursuite de l'augmentation des fonds propres liée à un résultat élevé et inhabituel. Ce résultat provient de la période exceptionnelle du Covid traversée tout au long de l'année qui a imposé à l'Association de reporter de nombreux rêves et plusieurs projets hôpitaux (voir compte de résultat) ;
- l'augmentation du poste fonds reportés liés aux legs, qui fait apparaître les montants des legs non encore réalisés ;
- une hausse sensible des dettes du fait des dettes fournisseurs et surtout des produits constatés d'avance. Le montant important de ces derniers est lié aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération liée n'a pas encore eu lieu.

Quant à l'actif du bilan au 30 juin 2021, l'actif immobilisé s'accroît en raison :

- des immobilisations en cours qui correspondent à la rénovation du système de climatisation de l'immeuble du siège de l'Association ;
- des biens reçus par legs qui sont enregistrés dans l'actif immobilisé en attente de leur réalisation.

Les investissements augmentent sensiblement par rapport aux années antérieures, atteignant 407 884 euros (contre 167 828 euros en 2019-2020) en raison des travaux en cours (cf. supra).

2.2. Compte de résultat

En euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 900	4 700
Subventions de collectivités publiques	400	150
Dons de particuliers et collectes	681 242	648 845
Mécénat et médias	2 546 363	2 402 848
Legs, donations et assurances -vie	174 012	695 129
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges	944	0
Dons de manifestations, associations et écoles	295 685	386 325
Autres produits	34 652	53 246
Total des produits d'exploitation	3 738 196	4 191 244
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	829 844	941 270
Impôts, taxes et versements assimilés	96 261	105 381
Salaires et traitements	861 983	848 442
Charges sociales	371 895	360 095
Dotations aux amortissements	367 183	349 522
Autres charges	5 977	9 290
Total des charges d'exploitation	2 533 144	2 614 000
Résultat d'exploitation	1 205 052	1 577 244
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	4 613	7 354
Total des produits financiers	4 613	7 354
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	18 792	19 041
Différences négatives de change	1	56
Total des charges financières	18 792	19 097
Résultat financier	-14 179	-11 743
Résultat courant avant impôt	1 190 873	1 565 501

En euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les sociétés	1 014	2 353
Total des produits	3 742 809	4 198 598
Total des charges	2 552 950	2 635 450
Résultat de l'exercice	1 189 859	1 563 148

Evolution des contributions volontaires en nature

	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Produits		
Dons en nature	11 453	0
Prestations en nature	1 999 237	1 552 947
Bénévolat	788 833	1 419 569
Total des produits	2 799 523	2 972 516
Charges		
Dons en nature	11 453	0
Prestations en nature	1 999 237	1 552 947
Personnel bénévole	788 833	1 419 569
Total des charges	2 799 523	2 972 516

Le **total des produits d'exploitation** est passé de 4 191 244 euros lors de l'exercice clos le 30 juin 2020 à 3 738 196 euros lors du dernier exercice, soit une baisse de 10,8 %.

Ce recul est principalement lié aux **legs et assurances-vie** qui représentent 174 012 euros, contre 695 129 euros en 2019-2020. Les legs en cours prennent du temps à être réalisés, ce qui explique cette baisse sensible.

En 2020-2021, l'Association Petits Princes a encaissé ou achevé les dossiers provenant de 5 legs et de 10 assurances-vie (respectivement 6 et 5 en 2019-2020).

Les dons de **manifestations, associations et écoles** représentent 295 685 euros (contre 386 325 euros en 2019-2020), un montant en diminution de 23,5 % en raison de la situation sanitaire qui a conduit à l'annulation de plusieurs manifestations.

Les autres produits d'exploitation évoluent favorablement :

- les **dons de particuliers et collectes** atteignent 681 242 (contre 648 845 €), en hausse de 5,0 % grâce à la progression des dons de particuliers qui atteignent un niveau inégalé (+ 25,6 % à 543 283 euros). Nous sommes très reconnaissants envers nos donateurs particuliers qui ont continué à nous soutenir malgré les circonstances ;

- les dons de **mécénat et médias** représentent plus de 2,5 millions d'euros en 2020-2021, en croissance de 6,0 %, atteignant un montant jamais atteint par l'Association. De nouveaux partenariats et la fidélité de nos habitués partenaires ont permis d'atteindre ce résultat. L'Association tient à remercier tous ses partenaires pour leur soutien ;

Comme les années précédentes, on note une quasi absence de **subventions** (400 euros), l'objet de l'Association se prêtant mal à ce type de ressources.

Le montant des **cotisations**, soit 4 900 euros, est en hausse de 4,2 %. Quant aux autres produits, ils représentent 35 593 euros. Ils incluent notamment les parrainages, les droits d'auteur encaissés dans le cadre de l'agenda de l'Association, les produits de la vente de ces agendas et divers produits de gestion courante.

Le **total des charges d'exploitation** est passé de 2 614 000 euros au 30 juin 2020 à 2 533 144 euros au 30 juin 2021, soit une baisse de 3,1 % après une chute de 17,6 % lors de l'exercice précédent. La situation sanitaire est la cause de cette évolution au cours des deux derniers exercices.

En effet, l'activité de l'Association a été de nouveau fortement impactée par le coronavirus :

- tant sur la réalisation des rêves avec 87 rêves réalisés (contre 306 rêves en 2019-2020 et 524 en 2018-2019). La période covid a fortement impacté la réalisation des rêves, ce qui a conduit à mettre en place des actions particulières (cf. préambule) ;
- que sur les projets hôpitaux : de nombreux projets ont été reportés ou ont pris du retard.

Cette baisse de l'activité est à l'origine du recul de 12 % des autres achats et charges externes (après une baisse de 34,7 % en 2019-2020).

Quant aux autres éléments d'évolution des charges d'exploitation, ils sont les suivants :

- une progression de 1,6 % des charges de personnel avec une hausse des effectifs, passés de 19 à 20 salariés) au 30 juin. Le poste de médecin salarié, resté vacant depuis août 2019, a été pourvu en décembre 2020
- l'Association a fait appel à l'intérim lors de l'exercice et a rémunéré des intervenants en honoraires pour des missions auparavant confiées à un salarié. Le total des coûts de personnel y compris les honoraires et les frais d'intérim est resté quasiment stable (+ 0,5 %) sur l'exercice ;
- une progression de 5,1 % de la dotation aux amortissements en raison de la mise à jour de l'application informatique utilisée pour gérer la base de données interne de l'Association et du renouvellement d'une partie du parc informatique.

Conséquence de ces différentes évolutions, le **résultat d'exploitation** est excédentaire à 1 205 052 euros contre 1 577 244 euros en 2019-2020.

Le **résultat financier** reste négatif (- 14 179 euros) en raison de la baisse des produits financiers dans un contexte de faible rémunération des comptes sur livret.

De ces éléments découle un **résultat courant avant impôt** de 1 190 873 euros.

L'impôt sur les sociétés de 1 014 euros est lié aux produits financiers perçus sur l'année civile 2020, l'Association n'étant pas assujettie à cet impôt sur ses activités.

Le **résultat net** après impôt représente 1 189 859 euros, contre 1 563 148 euros l'année précédente, sachant qu'il n'y a aucun élément exceptionnel sur les deux dernières années.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 novembre 2021 de placer le solde du résultat net en report à nouveau.

L'Association Petits Princes a recours de manière très importante aux contributions volontaires en nature, tant en terme de bénévolat qu'en terme de prestations en nature.

En 2020-2021, les contributions volontaires en nature ont représenté 2 799 523 euros, contre 2 972 516 euros lors de l'exercice précédent (voir partie 2.3. Annexe aux comptes annuels).

2.3. Annexe aux comptes annuels

L'Association Petits Princes est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1^{er} avril 2004. L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés. L'Association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 juin 2010 et ses états financiers sont audités chaque année par un Commissaire aux Comptes. Elle est en outre labellisée Don en confiance et membre de France Générosités.

Depuis l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019, l'Association applique le nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC.

L'objet social de l'Association Petits Princes, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

- réaliser le rêve d'enfants gravement malades, qui répondent aux critères retenus par l'Association ;
- prendre en charge des projets en lien avec leur passion ;
- rassembler autour de ce projet la famille, l'équipe médicale, de futurs amis ;
- assurer ensuite un véritable « suivi » de ces enfants, grâce au soutien de partenaires de l'Association, en proposant de nouvelles activités ou de nouvelles distractions ;
- et, de façon générale, promouvoir ainsi que proposer toutes formes d'actions de nature à aider les enfants et leurs familles.

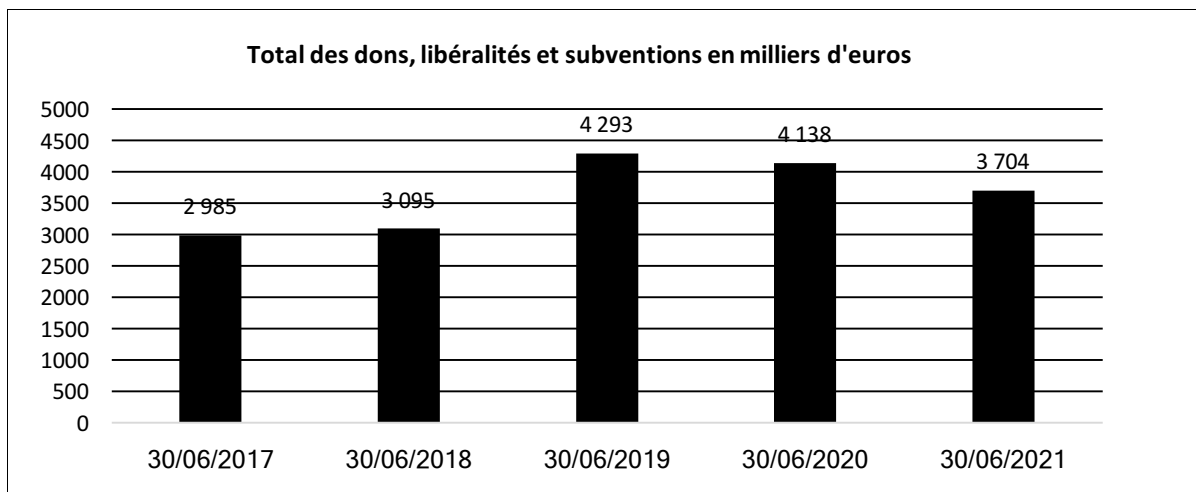
L'Association clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

2.3.1. – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020-2021 a été marqué par plusieurs événements majeurs :

- un contrôle de l'IGAS (Inspection Générale interministérielle des Affaires Sociales) - portant sur le Compte d'Emploi des Ressources - qui s'est étendu de novembre 2020 à mars 2021. A l'issue de ce contrôle, l'Association Petits Princes a été reconnue « conforme sans réserve ». Le rapport de contrôle de l'IGAS s'accompagne de 8 recommandations qui seront suivies par l'Association (voir préambule).
Ce contrôle a été suivi de celui de l'Urssaf en juin 2020 ;
- l'activité de l'Association a été très perturbée par la crise sanitaire provoquée par le coronavirus. Afin de faire patienter les enfants malades en attente de la réalisation de leurs rêves, des avant-rêves ont été mis en place : il s'agit d'un rêve réalisé dans un contexte particulier (crise sanitaire Covid 19 au cours de cette année) ne permettant pas à l'Association de réaliser le rêve de l'enfant de façon habituelle ou en présentiel (voir également Préambule) ;
- le soutien de 18 conventions projets hôpitaux signées au cours de l'exercice pour un montant de 96 640 euros. Sur ce total, seuls des projets pour un montant de 79 741 euros ont été intégralement réalisés en raison du report de la réalisation de nombreux projets du fait de la crise sanitaire ;

- une baisse de 10,5 % de la collecte totale réalisée :



2.3.2. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement ANC 2014-03, relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, et le nouveau règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants).

A. – Le mode de comptabilisation des legs

En application du nouveau plan comptable, les legs sont tous comptabilisés dès leur acceptation par le conseil d'administration.

B. – Le mode de comptabilisation des projets hospitaliers

Depuis l'exercice 2019-2020, la convention avec le service hospitalier est constatée dès sa signature en compte de tiers au bilan. La charge s'y rapportant n'est constatée qu'au fur et à mesure que le projet est réalisé par l'hôpital (sur justificatif des dépenses). Auparavant, la charge était enregistrée lors de chaque paiement et le sous-réalisé par rapport au budget engagé était constaté en charges à payer à la fin de l'exercice. Cela aboutissait à anticiper la charge des projets hospitaliers avant leur réelle consommation.

C. – Le mode de comptabilisation des conventions de mécénat

Les conventions de mécénat sont enregistrées en compte de produits lors de leur signature. C'est la réalisation de l'opération liée à la convention qui va déterminer si la convention est rattachée à l'exercice clos ou à l'exercice suivant en termes de produits.

Le montant des conventions de mécénat qui ont été signées mais dont le versement correspondant n'a pas encore eu lieu figure dans les créances liées aux conventions de mécénat.

Si l'opération liée n'a pas eu lieu au cours de l'exercice clos, la convention est enregistrée en produits constatés d'avance. C'est cette situation qui explique le montant élevé des produits constatés d'avance au 30 juin 2021.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N.

Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne les cotisations, elles sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

En outre, l'Association Petits Princes étant labellisée Don en confiance, ses comptes respectent les principes énoncés par cet organisme.

2.3.3. - Notes concernant le bilan

A. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

Tableau des immobilisations

En euros	Valeur brute début d'exercice A	Acquisitions B	Mises au rebut - Cessions C	Valeur brute fin d'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	111 940	35 057	0	146 997
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 175 950	0	0	6 175 950
Agencements et installations	458 209	948	0	459 157
Matériel informatique	96 274	71 240	26 181	141 333
Mobilier et matériel de bureau	206 046	0	0	206 046
Immobilisations en cours	149 946	300 639	0	450 586
Biens reçus liés aux legs	293 000	534 000	63 000	764 000
TOTAL	7 491 364	941 884	89 181	8 344 067

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Association Petits Princes a réalisé des investissements à hauteur de 407 884 euros hors les biens reçus liés aux legs destinés à être cédés. Ils sont constitués d'immobilisations en cours représentant le changement du système de climatisation des locaux, de logiciels destinés à mettre à niveau la base de données et de l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouvellement. Dans le même temps, les matériels obsolètes ont été mis au rebut. Les investissements ont été autofinancés.

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a recours ni aux amortissements dérogatoires ni aux amortissements dégressifs. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Constructions	20 ans
Agencements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 ans

En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice A	Dotations de l'exercice B	Diminutions d'amortissements de l'exercice C	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	107 857	25 171	0	133 028
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 852 785	308 798	0	2 161 583
Agencements et installations	450 205	3 367	0	453 572
Matériel informatique	65 669	28 154	26 181	67 642
Mobilier et matériel de bureau	203 507	1 693	0	205 200
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Biens reçus liés aux legs	0	0	0	0
TOTAL	2 680 023	367 183	26 181	3 021 025

B. – Créances

Les créances incluent :

- les créances reçues par legs à hauteur de 121 100 euros ;
- les créances liées aux projets hôpitaux soit 157 680 euros. Elles représentent le montant des projets engagés mais non consommés au 30 juin 2021 ;
- les créances liées aux conventions de mécénat, 1 160 498 euros ;
- les produits à recevoir et charges constatées d'avance à hauteur respectivement de 36 552 euros et 306 470 euros.

C. – Disponibilités

Les disponibilités incluent :

- le solde des comptes bancaires de l'Association Petits Princes soit 198 581 euros ;
- le solde d'un Livret A à hauteur de 85 131 euros ;
- le solde de 2 livrets pour un montant de 5 864 405 euros ;
- les intérêts sur compte à recevoir à hauteur de 2 376 euros ;
- le solde des espèces (caisse et devises) soit 901 euros.

D. – Fonds propres

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 décembre 2020 a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2019-2020 de 1 563 148 euros en report à nouveau.

Les fonds propres n'ont pas été modifiés lors des deux derniers exercices hormis l'affectation du résultat.

Evolution des fonds propres (hors résultat de l'exercice)

En euros	Au 30/06/2020	Affectation du résultat		Augmentation //Diminution ou consommation		Au 30/06/2021
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds associatif (1)	292 612			0	0	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000			0	0	450 000
Réserve pour mission	2 378 434			0	0	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089			0	0	3 358 089
Report à nouveau	852 333	1 563 148	1 547 516	-56 619	0	2 358 861
Résultat de l'exercice	1 563 148	-1 563 148	-1 547 516	1 189 859	0	1 189 859
TOTAL	8 894 615	0	0	1 133 240	0	10 027 854

(1) Fonds propres sans droit de reprise.

(2) La part de la collecte issue de la générosité du public est de 99 %.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 30 novembre 2021 d'affecter le résultat 2020-2021, soit 1 189 859 euros en report à nouveau.

L'Association mène une réflexion et suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue. Pour une structure associative, la présence de réserves permet de poursuivre son objet social sans être soumise aux aléas des collectes de fonds qui peuvent être variables selon la conjoncture économique, tant pour les particuliers donateurs, que pour les actions de mécénat des entreprises. Pour l'Association Petits Princes, la politique de constitution de réserves peut être abordée à deux niveaux :

- d'une part pour le financement des actions directement liées à l'objet social. Il s'agit des réserves pour mission et pour projet associatif représentant l'engagement pris par l'association auprès des donateurs (particuliers et entreprises) pour réaliser des rêves et des projets hospitaliers. Ces réserves assurent la trésorerie suffisante pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas ;
- d'autre part, l'Association a besoin de conforter sa situation financière à long terme en sécurisant les besoins de financement liés à son actif immobilisé. Lors de l'acquisition des locaux, un emprunt a été contracté en complément de l'apport en fonds propres. Celui-ci assurait l'équilibre financier à long terme. Son remboursement venant impacter la trésorerie de l'association, il était nécessaire

de dédier des ressources long terme pour maintenir cet équilibre financier du haut de bilan. Une partie des excédents annuels a donc été affectée à la reconstitution de cet équilibre financier. Cette affectation est décidée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Quant au niveau nécessaire de ces réserves afin d'assurer la poursuite de l'activité de l'association sereinement, il est lié :

- tout d'abord à la pérennité de la réalisation des rêves d'enfants (plus de 500 par an hors période de crise sanitaire). La situation sanitaire a conduit à accumuler un total de plus de 700 rêves à réaliser ;
- ensuite à la poursuite et au développement des projets hôpitaux qui connaissent également des décalages dans le temps en raison de la crise du covid ;
- par ailleurs, l'association bénéficie d'importantes prestations à titre gratuit chaque année pour ses missions sociales qui constituent des sources d'économies (réalisation des rêves, valorisation du temps des nombreux bénévoles, communication, et... entre 1 500 000 € 2 000 000 € par an).

Compte tenu du besoin de l'Association de conforter sa situation financière à long terme, un niveau de réserves suffisant est nécessaire au regard de ses ressources qui ne sont constituées que de dons (de personnes physiques et morales), de legs et d'assurances-vie, l'Association ne recevant aucune aide publique. La situation sanitaire de ces deux derniers exercices a conduit à renforcer les réserves de manière exceptionnelle, ce qui permet à l'Association d'être prête à avoir une activité soutenue dès le rétablissement d'une situation normale.

E. – Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés liés aux legs sont destinés à compenser les biens et créances relatifs aux legs en cours enregistrés dans le bilan. Au 30 juin 2020, ces fonds se rapportaient à 4 legs et au 30 juin 2021, à 8 legs.

En euros	Au 30/06/2020	Evolution		Au 30/06/2021
		Augmentation	Diminution	
Fonds reportés liés aux legs	312 000	650 000	76 900	885 100

F. – Emprunts et dettes

- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclut en 2020-2021 l'emprunt relatif à l'achat des locaux du siège : il s'agit d'un emprunt de 1 766 372 euros avec un taux fixe de 1,27 %. Les mensualités de remboursement s'étalent de février 2017 à juillet 2029. A fin juin 2021, le capital restant à rembourser représente 781 618 euros.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés – Dettes des legs ou donations**

Ce poste représente 132 502 euros et inclut, d'une part des dettes fournisseurs pour un montant de 124 768 euros, d'autre part des factures non parvenues pour 12 120 euros, enfin des avoirs liés aux rêves pour 4 386 euros.

- **Dettes fiscales et sociales**

Ce poste, d'un montant de 291 977 euros, inclut :

- les provisions pour congés payés, jours de récupération du temps de travail et intéressement, soit un montant de 142 032 euros ;

- les charges sociales et fiscales à payer au 30 juin 2021 pour une somme de 149 945 euros.

- **Autres dettes**

Elles sont constituées :

- des dettes envers les hôpitaux liées aux projets (montant restant à payer sur les projets engagés) à hauteur de 54 806 euros ;
- des charges à payer et des produits constatés d'avance (respectivement 17 131 euros et 1 009 245 euros (voir partie C.7 – Comptes de régularisation)).

Etat d'échéance des dettes à la clôture de l'exercice

En euros	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		un an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	782 445	93 232	381 573	307 641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 502	132 502	0	0
Dettes fiscales et sociales	291 977	291 977	0	0
Dettes projets hôpitaux	54 806	54 806		
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 026 376	1 026 376	0	0
TOTAL	2 288 105	1 598 892	381 573	307 641

G. – Comptes de régularisation

- **Produits à recevoir**

Ce poste atteint 36 552 euros au 30 juin 2021, correspondant à des décalages de règlement dans le fonctionnement courant de l'Association, des remboursements à recevoir à la suite des rêves annulés (15 784 €) et des dons liés à des accords de partenariat.

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste, d'un montant de 306 470 euros, inclut principalement :

- d'une part, des charges relatives à des rêves qui ont été reportés à hauteur de 49 272 euros ;
- d'autre part, des contrats de maintenance et des charges diverses dont la date d'échéance diffère de celle de l'exercice (à hauteur de 5 540 euros) ;
- enfin, une somme de 251 659 euros liée à des tablettes destinées aux services hospitaliers avec lesquels travaille l'Association. Les tablettes ont été en grande partie payées mais n'ont pas encore été livrées.

- **Charges à payer**

Elles représentent 17 131 euros et comprennent notamment des charges :

- liées à des rêves d'enfants ou à des charges liées aux missions sociales (soit 1 118 euros) ;
- un prorata de taxes foncières (13 923 euros) ;
- et des charges de gestion courante (2 090 euros).

- **Produits constatés d'avance**

Leur montant est de 1 009 245 euros au 30 juin 2021. Il correspond :

- à hauteur de 1 009 225 euros aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant ;
- à la cotisation d'un membre se rapportant à l'exercice 2021-2022.

- **Eléments hors bilan**

La garantie du Crédit Mutuel par rapport à l'emprunt de l'Association Petits Princes est constituée d'un nantissement de compte bancaire rémunéré à hauteur du montant garanti à l'origine, soit 1 766 372 euros.

2.3.4. - Notes concernant le compte de résultat

- **Cotisations**

Le poste cotisations comprend les cotisations sans contrepartie des membres titulaires.

- **Subvention de collectivités publiques**

En 2020-2021, ce poste inclut des subventions provenant de collectivités locales pour un montant de 400 euros.

- **Dons de particuliers et collectes, mécénat et médias, legs, donations et assurances-vie, dons de manifestations, associations et écoles**

Sont incluses dans les dons, les sommes provenant des particuliers, des manifestations, associations, écoles et de diverses collectes. Quant aux produits des mécénats et médias, ils ont pour origine, d'une part, les participations versées par des entreprises, d'autre part, les gains liés à des émissions télévisées.

Contrairement à l'année précédente, les sommes provenant de manifestations, associations et écoles sont désormais dans une rubrique distincte du compte de résultat afin de faciliter le rapprochement des données avec celles du compte de résultat par origine et destination : dans ce dernier, ces sommes sont incluses dans les « autres produits liés à la générosité du public ».

Etat des legs et assurances-vie

Produits	2020-2021	2019-2020
Montant perçu au titre d'assurances-vie	85 956	452 532
Montant des produits de legs ou donations	665 956	569 637
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	63 199	60 960
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	75 400	81 000
Charges	2020-2021	2019-2020
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	63 000	76 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	653 500	393 000
Solde	174 012	695 129

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Association Petits Princes a encaissé le montant de 10 assurances-vie et des versements relatifs à 5 legs.

Au 30 juin 2021, 10 legs sont en cours de traitement. 4 legs n'ont pas encore été acceptés par le Conseil d'Administration à défaut d'informations suffisantes. Les sommes à percevoir sur ces legs sont estimées à 885 100 euros.

○ **Autres produits**

Quant aux autres produits, ils incluent :

- des droits d'auteur versés à l'Association Petits Princes dans le cadre de l'agenda qui est disponible en fin d'année (13 250 euros) ;
- les produits de la vente de ces agendas (4 200 euros) : ils apparaissent désormais dans les « autres produits » alors qu'ils étaient auparavant inclus dans les « Dons de particuliers et collectes » ;
- les produits d'une convention de parrainage liée à la vente de carte de vœux (12 956 euros) : ces produits étaient précédemment comptabilisés dans la rubrique « Mécénat et médias » ;
- des indemnités liées à la caisse primaire d'assurance-maladie et à la prévoyance (- 7493 euros) ;
- une aide reçue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (6 667 euros) et une subvention dans le cadre de la prévention covid (2 164 euros) ;
- des produits divers de gestion courante (2 907 euros) ;
- une reprise sur provision de 944 euros liée à la provision pour pension.

○ **Charges d'exploitation**

Les achats et autres charges externes incluent principalement les charges directes liées aux rêves et aux projets hôpitaux, les charges relatives aux locaux, aux fournitures, à la maintenance, aux assurances, au courrier, etc. Parmi les honoraires figurent ceux du Commissaire aux Comptes pour 12 120 euros au titre de l'exercice 2020-2021.

Quant aux impôts, taxes et versements assimilés, ils correspondent principalement à la taxe sur les salaires à laquelle est assujettie l'Association, à la taxe de formation continue et aux taxes foncières. Viennent ensuite les salaires et traitements, y compris les primes et indemnités diverses, et les charges sociales s'y rapportant.

La politique salariale de l'Association Petits Princes est prudente, avec un grand respect de chaque permanent, comme en témoignent les avantages mis en place, principalement contrat de prévoyance et accord d'intéressement. Plus de la moitié de l'effectif de l'Association a le statut cadre. Le montant global annuel des trois rémunérations les plus élevées s'élève à 229 907 euros (hors charges sociales) en 2020-2021.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 367 183 euros.

Les autres charges incluent les charges diverses de gestion courante.

○ **Résultat financier**

L'Association dégage un résultat financier de - 14 179 euros au 30 juin 2021 qui résulte essentiellement :

- de charges financières de 18 792 euros principalement liées, d'une part aux intérêts sur l'emprunt immobilier contracté pour l'acquisition des locaux à hauteur de 10 459 euros, d'autre part à des frais bancaires (8 333 euros) ;
- des produits financiers sur le Livret A et deux comptes sur livret à hauteur de 4 613 euros.

○ **Résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés est lié aux intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'Association.

○ **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires à titre gratuit ne donnent pas lieu à un enregistrement comptable à l'exception des abandons de remboursement de frais des bénévoles comme le prévoit le Nouveau Plan Comptable.

Ces contributions portent, d'une part sur le bénévolat, d'autre part sur les dons et prestations en nature.

Ces contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation extra comptable précise, selon les modalités suivantes :

- le bénévolat est évalué en équivalent temps plein sur la base du coût d'un salarié qui occuperait le même poste ;
- les dons en nature sont évalués au prix de revient ;
- les prestations en nature donnent lieu à un inventaire exhaustif et sont valorisées au prix que l'Association aurait supporté si elle avait dû faire la dépense. Cette valorisation est effectuée à partir des documents fournis par les donateurs.

Bénévoles : nombre et équivalent temps plein (présents au 30 juin)

Rubriques	Nombre de bénévoles			Bénévoles en équivalent temps plein		
	30 juin 2021	30 juin 2020	30 juin 2019	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Missions sociales :	67	67	66	10,8	20,4	26,7
. rêves et suivis des familles	66	66	65	10,6	20,0	26,4
. projets hôpitaux	1	1	1	0,2	0,4	0,3
Recherche de fonds, dont :	31	39	39	3,1	5,7	7,7
. appel à la générosité du public	31	39	39	3,0	5,6	7,6
. recherche d'autres ressources	0	0	0	0,1	0,1	0,1
Total	98	106	105	13,8	26,1	34,4

En équivalent temps plein, les bénévoles représentent près de 14 personnes. La baisse du nombre de bénévoles en équivalent temps plein par rapport aux années précédentes est liée à la situation sanitaire qui a affecté l'activité des bénévoles.

Estimation et répartition analytique des contributions volontaires à titre gratuit

Valorisation en milliers d'euros	Bénévolat		Prestations et dons en nature		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Missions sociales :	628,4	1 127,4	1 025,6	863,8	1 654,0	1 991,2
. rêves et suivis des familles	619,0	1 094,9	1 025,6	863,8	1 644,6	1 958,7
. projets hôpitaux	9,5	32,5	0,0	0,0	9,5	32,5
Recherche de fonds :	160,4	292,2	977,5	689,1	1 137,9	981,3
. appel à la générosité du public	158,8	289,3	967,7	682,2	1 126,5	971,5
. recherche d'autres ressources	1,6	2,9	9,8	6,9	11,4	9,8
Fonctionnement	0,0	0,0	7,6	0,0	7,6	0,0
Total	788,8	1 419,6	2 010,7	1 552,9	2 799,5	2 972,5

Au cours de l'exercice 2020-2021, la valorisation du bénévolat a baissé de 18,5 % (passant de 1 419,6 milliers d'euros à 788,8 milliers d'euros) en relation avec la diminution du nombre de bénévoles en équivalent temps plein (passé de 26,1 à 13,8). La situation sanitaire explique cette évolution.

Quant aux prestations et dons en nature, ils sont constitués de « gratuités » dont bénéficie l'Association Petits Princes lors de la réalisation des rêves, comme par exemple une chambre d'hôtel non facturée ou des places de spectacles offertes aux enfants, et de « gratuités » en matière de communication, comme des annonces dans la presse et des bannières Internet, etc.

D'une manière générale, l'Association Petits Princes bénéficie de manière récurrente de nombreuses annonces publicitaires gratuites dans la presse écrite, sur Internet, en télévision et en radio. Les annonces publicitaires portent souvent sur le recrutement de bénévoles : l'Association a en effet besoin de bénévoles pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs rêves.

En 2020-2021, la part des annonces publicitaires a progressé de 38 % grâce aux actions des salariés et bénévoles de l'équipe communication qui ont sollicité les médias.

Cumul et répartition en valeur des contributions volontaires à titre gratuit et des charges comptabilisées

En milliers d'euros	Contributions volontaires à titre gratuit		Charges comptabilisées		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Missions sociales :	1 654,0	1 991,2	1 628,7	1 874,1	3 282,7	3 865,3
<i>. rêves et suivis des familles</i>	1 644,6	1 958,7	1 375,1	1 760,9	3 019,6	3 719,6
<i>. Projets hôpitaux</i>	9,5	32,5	253,6	113,2	263,0	145,7
Recherche de fonds :	1 137,9	981,3	664,6	548,0	1 802,5	1 529,3
<i>. appel à la générosité du public</i>	1 126,5	971,5	626,1	529,2	1 752,7	1 500,6
<i>. recherche d'autres ressources</i>	11,4	9,8	38,5	18,9	49,9	28,7
Frais de fonctionnement et autres	7,6	0,0	259,7	213,3	267,3	213,3
Total	2 799,5	2 972,5	2 553,0	2 635,4	5 352,5	5 608,0
Part (en %)	52,3%	53,0%	47,7%	47,0%	100,0%	100,0%

Compte tenu de l'importance des contributions non comptabilisées dont bénéficie l'Association Petits Princes, ce tableau a pour objectif de les mettre en parallèle avec les charges effectivement supportées. Ainsi, sur un coût global de 5 352,5 milliers d'euros en 2020-2021, l'Association a bénéficié de 2 799,5 milliers d'euros de « gratuités » (soit 52 %) pour des charges effectivement supportées de 2 553 milliers d'euros.

Ce qui signifie que pour 1 euro de dépense comptabilisé, l'Association reçoit 1,10 euro de contributions volontaires à titre gratuit.

La part relative des contributions volontaires à titre gratuit a légèrement diminué en 2020-2021, passant de 53,0 % à 52,3 %. L'importance des gratuités obtenues par le service communication a compensé en grande partie la baisse de la valorisation du bénévolat.

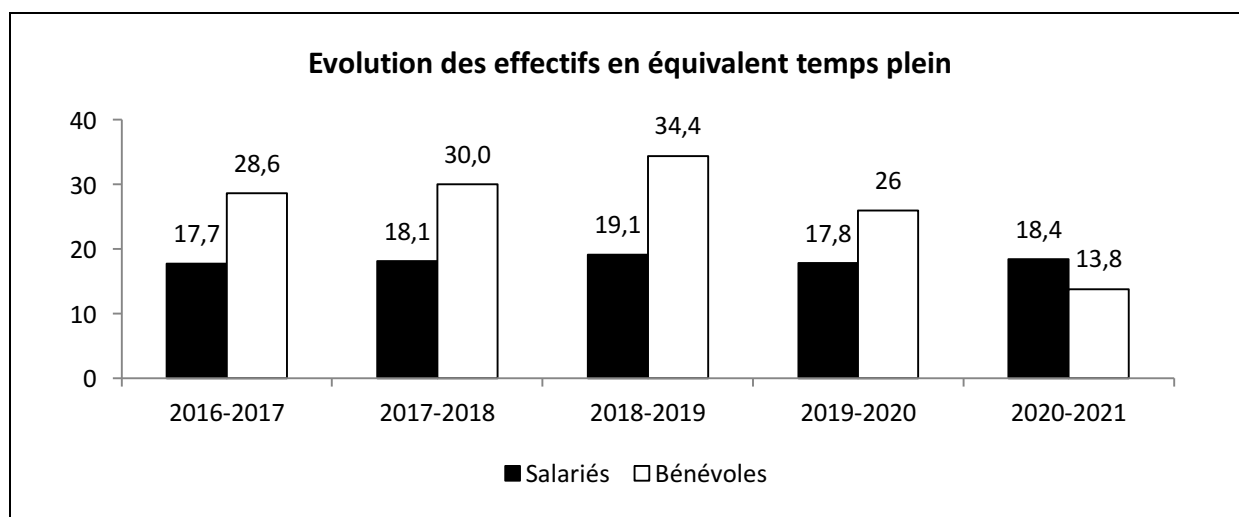
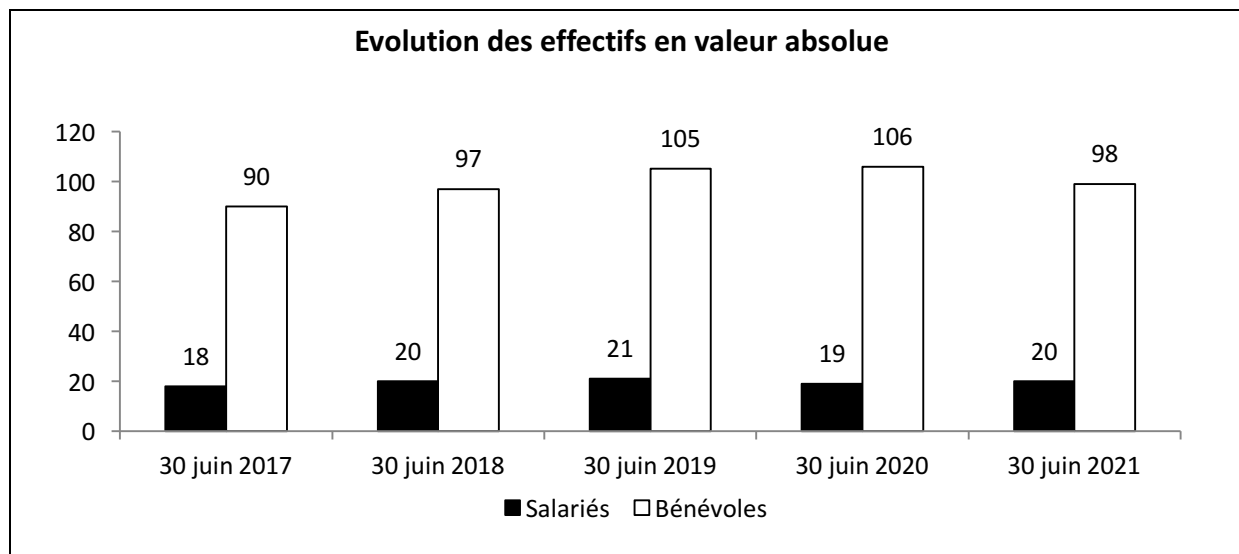
Pour les missions sociales, la part des « gratuités » représente 50,4 % en 2019-2020 (soit 1 654,0 milliers d'euros sur un total de 3 282,7 milliers d'euros) contre 51,5 % en 2018-2019.

Au niveau de la recherche de fonds, la part relative des « gratuités » atteint 63,1 % (1 137,9 milliers d'euros en 2020-2021 sur un total de 1 802,5 milliers d'euros) contre 64,2 % en 2018-2019.

L'importance des contributions non comptabilisées est une particularité de l'Association Petits Princes. Sans elles, l'Association ne pourrait pas fonctionner.

2.3.5. – Les effectifs

Les effectifs de l'Association Petits Princes incluent des salariés et une majorité de bénévoles.



L'Association employait 20 personnes au 30 juin 2021 (19 au 30 juin 2020), dont 16 à plein temps, 3 à quatre-cinquième et 1 à 60 %. En équivalent temps plein, l'effectif de l'Association comprenait 18,4 personnes au 30 juin 2021 contre 17,8 au 30 juin 2020. Trois salariés ont quitté l'Association en 2020-2021 et quatre nouveaux salariés ont rejoint l'Association Petits Princes, dont un médecin. Au cours de l'exercice, l'Association a eu recours à un contrat à durée déterminée, en remplacement d'une salariée en congé parental.

L'Association Petits Princes fait appel au bénévolat dans des proportions importantes : sa mission ne pourrait pas s'accomplir sans la participation de nombreux bénévoles dans les trois équipes. Cet appel aux bénévoles n'est pas récent, il fait partie du développement de l'Association. Il est important de noter qu'au 30 juin 2021, 52 % des bénévoles était aux côtés de l'Association depuis plus de cinq ans, un atout précieux qui traduit leur attachement à la mission et leur bonne intégration dans la structure. Ainsi, l'effectif total de l'Association atteint 118 personnes au 30 juin 2021, dont 83 % de bénévoles.

En équivalent temps plein, l'Association Petits Princes représente 32,2 personnes au 30 juin 2021, dont 43 % de bénévoles, contre 46,3 personnes au 30 juin 2017 (avec une proportion de 62 % de bénévoles). La situation sanitaire est à l'origine de cette évolution qui ne reflète pas le mode de fonctionnement « habituel » de l'Association.

2.3.6. – Engagement de retraite

L'Association petits Princes comptabilise pour la première fois en 2020-2021 une provision pour indemnité de départ à la retraite. Une simulation de cet engagement avait été faite au 30 juin 2020 et présentée dans les états financiers. Le montant théorique de cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été chiffrée avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ : 62 ans ;
- taux de charges sociales patronales : 50 % ;
- turn-over faible ;
- évolution des rémunérations : 1,5 % ;
- taux d'actualisation : 0,86 %.

Pour l'exercice 2020-2021, la provision représente 55 676 euros, soit un impact de 56 619 euros sur le report à nouveau et une reprise de provisions de 944 euros.

2.3.7. Compte de résultat par origine et destination

Compte de résultat par origine et destination				
A - Produits et charges par origine et destination (en euros)	Exercice clos le 30/06/2021		Exercice clos le 30/06/2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 900	4 900	4 700	4 700
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels dont	681 242	681 242	648 845	648 845
- Particuliers	538 383	538 383	427 995	427 995
- Collectes	142 859	142 859	220 850	220 850
- Legs, donations et assurances-vie	174 012	174 012	695 129	695 129
- Mécénat	2 546 363	2 546 363	2 402 848	2 402 848
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	313 548	313 548	410 065	410 065
- Manif., assoc., écoles et délégations	295 685	295 685	386 325	386 325
- Autres	17 863	17 863	23 739	23 739
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	12 956		14 567	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 445		22 293	
3 - Subventions et autres concours publics	400		150	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	944	0	0	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0
Total	3 742 809	3 720 064	4 198 598	4 161 587
Charges par destination				
1 - Missions sociales				
Rêves et suivis des familles	1 375 090	1 361 339	1 760 891	1 743 283
Projets hôpitaux	253 573	251 038	113 178	112 046
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	626 138	619 876	529 161	523 870
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	38 473	38 088	18 886	18 697
3 - Frais de fonctionnement	258 662	256 075	210 980	208 870
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	0	0
5 - Impôt sur les bénéficiaires	1 014		2 353	
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	0	0
Total	2 552 950	2 526 416	2 635 450	2 606 766
Excédent ou déficit	1 189 859	1 193 648	1 563 148	1 554 821

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - Contributions volontaires en nature (en euros)	Exercice clos le 30/06/2021		Exercice clos le 30/06/2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	788 833	788 833	1 419 568	1 419 568
- Prestations en nature	1 999 237	1 999 237	1 552 947	1 552 947
- Dons en nature	11 453	11 453		
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0		0	0
3 - Concours publics en nature	0		0	0
Total	2 799 523	2 799 523	2 972 515	2 972 515
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 654 019	1 654 019	1 991 234	1 991 234
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 137 921	1 137 921	981 281	981 281
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	7 583	7 583	0	0
Total	2 799 523	2 799 523	2 972 515	2 972 515

A – Incidence de l'application du nouveau plan comptable associatif

Comme indiqué dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels, L'Association Petits Princes a choisi d'appliquer le règlement n°2018-06 dès l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2019.

Le compte de résultat par origine et destination a été présenté pour la première fois lors de l'exercice clos au 30 juin 2020.

La principale différence au niveau des ressources consistait à inclure le mécénat dans les fonds issus de la générosité du public. Par conséquent, la part des fonds provenant de la générosité du public dans les ressources de l'Association est proche de 100 %, l'Association ne percevant quasiment pas de subvention ou de ressources non liées à la générosité du public.

Les colonnes « total » du compte de résultat par origine et destination se rapprochent du total du compte de résultat, exception faite du traitement des cessions d'actifs (hors legs) : dans le compte de résultat, le prix de vente apparaît dans les produits et la valeur nette comptable dans les charges ; dans le compte de résultat par origine et destination, seule la plus ou moins-value de cession apparaît dans les produits.

Quant aux colonnes « dont générosité du public », elles sont établies selon le principe suivant : compte tenu du fait que 99 % des ressources de l'Association Petits Princes proviennent de la générosité du public, les charges couvertes par ces ressources représentent 99 % de la totalité des charges de l'Association, exception faite de l'impôt sur les sociétés qui n'est pas financé par des ressources issues de la générosité du public.

B - Principes de ventilation des charges

Les charges sont l'objet d'une ventilation analytique entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les principes de ventilation des charges sont légèrement modifiés chaque année afin de les adapter aux évolutions de l'Association.

L'Association a pris en compte les recommandations de l'IGAS portant sur la répartition analytique de ses charges. Par conséquent, le nombre de clés de répartition a été réduit et la ventilation analytique des charges de personnel a été revue (cf. *infra*).

Par ailleurs, en raison des conditions sanitaires dans lesquelles s'est déroulée l'activité, l'exercice 2020-2021 n'est pas représentatif d'une activité « normale » de l'association et fait exception par rapport aux autres années. Compte tenu de ce caractère exceptionnel, l'Association n'a pas mis en place une répartition spécifique de ses charges pour cet exercice. Par conséquent, la part des charges affectées aux rêves et suivis des enfants peut s'en trouver surévaluée. La permanence des méthodes a été privilégiée.

Enfin, depuis 2019-2020, la qualification du mécénat comme étant issu de la générosité du public a induit des modifications dans la répartition des charges. Ainsi, les principes de ventilation des frais de recherche de fonds ont été adaptés à partir de 2019-2020 : les frais se rapportant au mécénat et auparavant inclus dans les frais de recherche des autres fonds privés sont désormais inclus dans les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, à la suite du contrôle de l'IGAS intervenu fin 2020 et début 2021, quelques reclassements ont été opérés dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination :

- les produits se rapportant aux manifestations, associations et écoles figurent désormais dans les « Autres produits issus de la générosité du public » ;
- le produit des ventes d'agendas, auparavant inclus dans les « Dons manuels » sont désormais inclus dans les « Autres produits non liés à la générosité du public ».

Les données se rapportant à l'exercice 2019-2020 ont été retraitées afin de permettre une comparaison entre les 2 années.

Missions sociales

Les missions sociales incluent les activités qui constituent l'objet de l'Association Petits Princes, à savoir :

- la réalisation des rêves d'enfants gravement malades et le suivi des familles tout au long de la maladie. Le suivi des familles dans le temps constitue la spécificité de l'activité de l'Association Petits Princes qui la distingue de nombreuses autres associations ;
- l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux et destinés à améliorer les conditions de l'enfant hospitalisé dans le respect de l'objet de l'Association Petits Princes.

Depuis 2012-2013, l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux apparaît sur une ligne distincte au sein des missions sociales afin d'apprécier son développement.

Les missions sociales incluent les coûts directs et indirects qui disparaîtraient si elles n'étaient pas réalisées.

Notamment, les frais de suivi des familles incluent une partie des charges liées aux publications de l'Association – essentiellement Magazine Petits Princes, quadrimestriel – destinées, d'une part à informer les familles et les hôpitaux partenaires, d'autre part à l'information des donateurs, donc à la recherche de fonds. La partie des charges affectées aux missions sociales est déterminée au prorata du nombre d'exemplaires de ces publications envoyés aux familles et aux hôpitaux.

Les missions sociales comprennent également des charges à caractère administratif directement liées aux rêves, comme par exemple les coûts afférents à la tenue d'un relevé précis des dépenses directes réalisées lors des rêves avec la comptabilité attenante.

Quant aux projets hôpitaux, ce sont des projets ludiques et pédagogiques qui émanent des services de pédiatrie avec lesquels l'Association est en lien. Ils peuvent également être transversaux et concerner l'ensemble d'un hôpital pédiatrique.

En 2020-2021, les charges relatives aux projets hôpitaux sont déterminées à partir des charges se rapportant au pôle hôpital de l'Association qui sont réparties entre les activités rêves et projets hôpitaux dans une proportion de 80 % - 20 %.

Cette répartition a été établie en appliquant un rapport entre :

- les coûts directs se rapportant aux rêves et aux suivis des familles incluant les gratuités (moyenne sur 5 ans soit 676 000 €),
- et le budget annuel voté par le Conseil d'Administration pour les projets hôpitaux (170 000 € ces 5 dernières années).

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

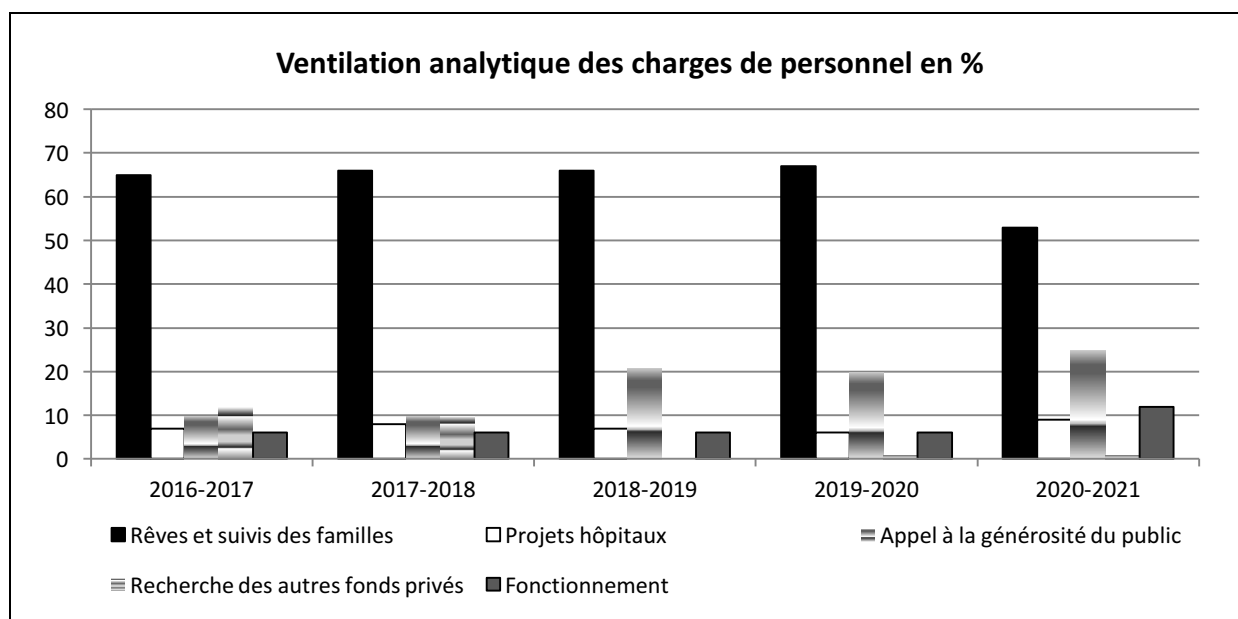
- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc.
Comme indiqué ci-avant, les frais d'appel à la générosité du public incluent depuis le règlement ANC n°2018-06 les frais de recherche des autres fonds privés, c'est-à-dire liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat ;
- d'autre part, les frais de recherche d'autres ressources, soit les frais se rapportant aux ressources de l'Association non liées à la générosité du public.

Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux.

Quant aux principes de répartition des charges entre ces rubriques, ils sont les suivants :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s'y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque activité. Cette ventilation a été modifiée en 2020-2021 à la suite des recommandations de l'IGAS dans son rapport. Elle est la suivante pour les cinq derniers exercices :



- pour les charges liées aux locaux (charges de copropriété, d'électricité, d'entretien et réparations, intérêts d'emprunts et taxes foncières), les montants sont répartis au prorata des surfaces d'utilisation. Cette répartition a également évolué en 2020-2021 car elle est liée à la répartition des charges de personnel ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l'imputation analytique effectuée lors de l'enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges. Pour chaque poste, une étude interne a été menée afin de refléter la réalité du fonctionnement de l'Association.

Il est à noter que la clé de répartition adoptée est reconduite d'année en année, sauf exception comme c'est le cas en 2020-2021 à la suite des recommandations de l'IGAS figurant dans le rapport remis après 5 mois de contrôle.

Des changements de répartition des charges ont donc été opérés. Ils visent à simplifier le processus de répartition en utilisant une même clé pour plusieurs éléments de charges et ne constituent pas un changement majeur par rapport aux années antérieures.

C – Evolution des produits et des charges au cours de l'exercice¹

A l'issue de l'exercice 2020-2021, le total des produits atteint 3 742 809 euros, contre 4 198 598 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une baisse de 10,9 %.

Cette évolution s'analyse ainsi :

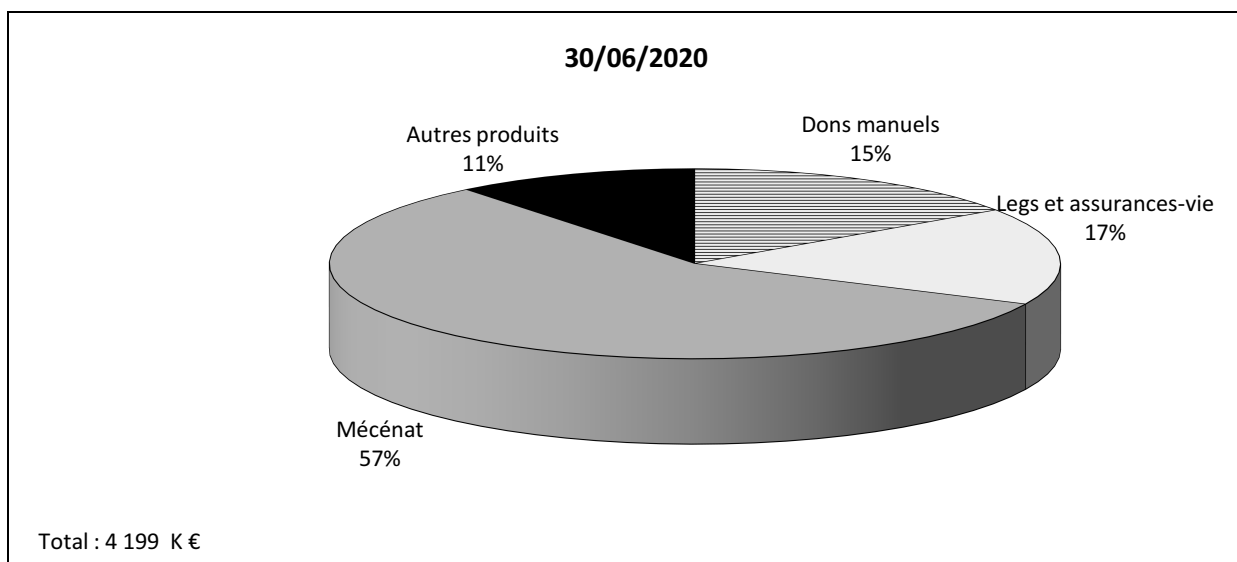
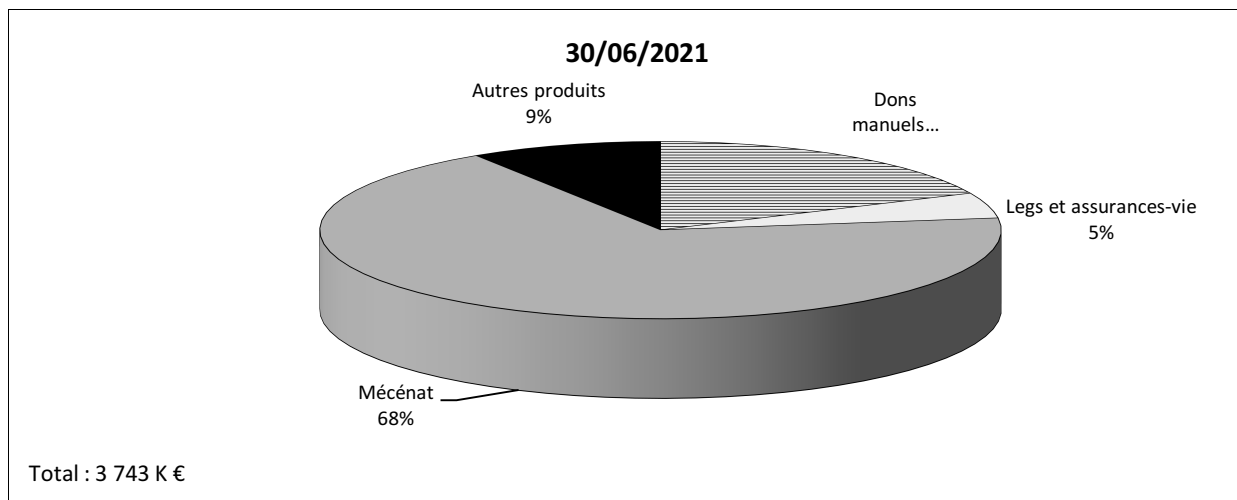
- un recul de 10,6 % des produits de la générosité du public (qui passent de 4 161 587 euros à 3 720 064 euros), la baisse des legs, donations et assurances-vie et des manifestations, associations et écoles n'étant pas compensée par la progression du mécénat et des dons manuels ;
- les produits non liés à la générosité du public sont également en recul (- 36,0 %).

Conséquence de ces évolutions, la part relative du mécénat dans les ressources de l'Association se renforce de 11 points au détriment des legs, assurances-vie et donations.

L'exercice 2020-2021 voit un retour vers ce qui est la « norme de fonctionnement de l'Association », à savoir une part des fonds privés qui reste prépondérante à environ 60 % – 70 % de part relative de financement. Dès ses premières années, l'Association a développé les relations avec les entreprises dont la source de financement reste dominante, même si elle a tendance à baisser en part relative quand l'Association bénéficie d'importants produits de legs, donations et assurances-vie.

¹ Voir également la partie sur le compte de résultat.

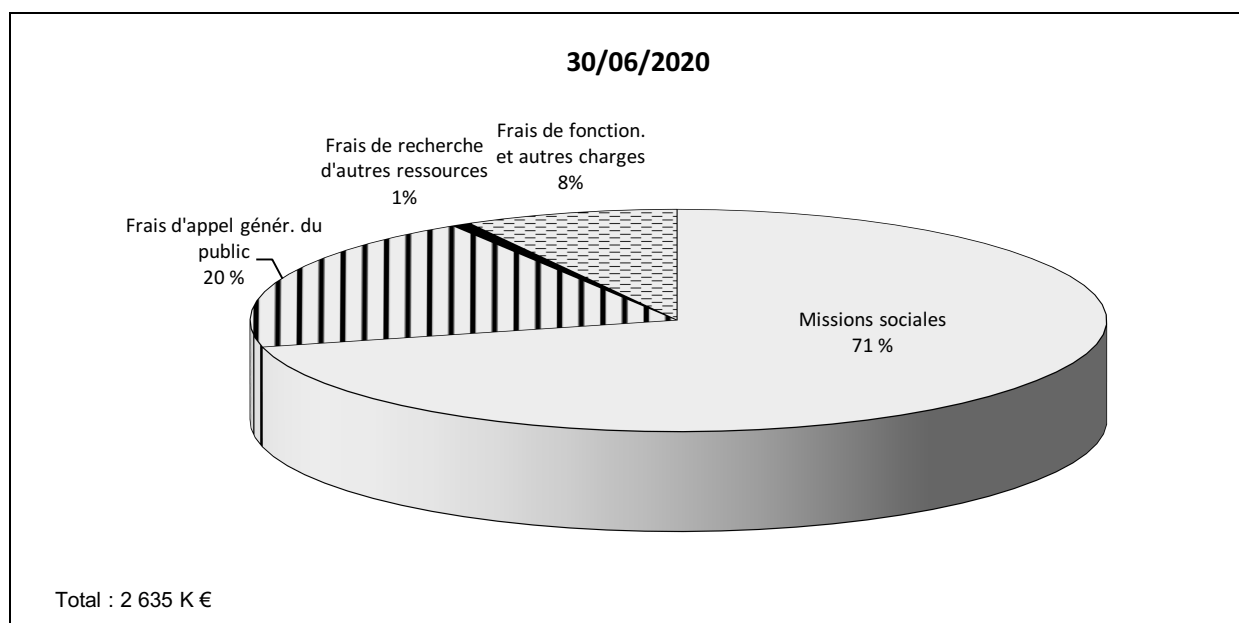
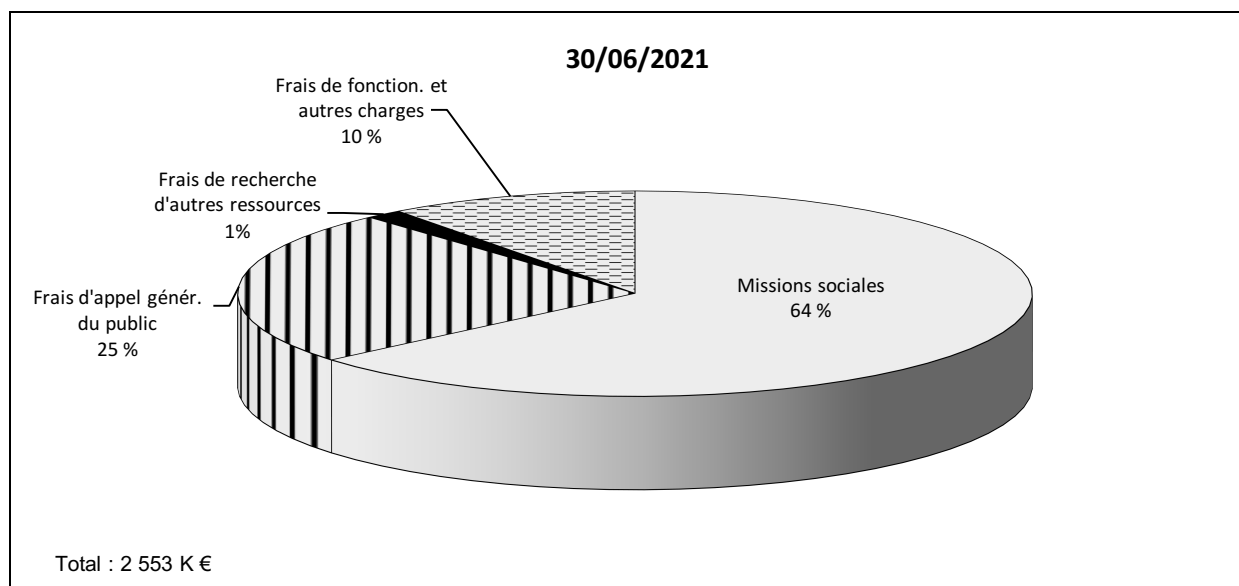
Compte de résultat par origine et destination : répartition des produits par origine



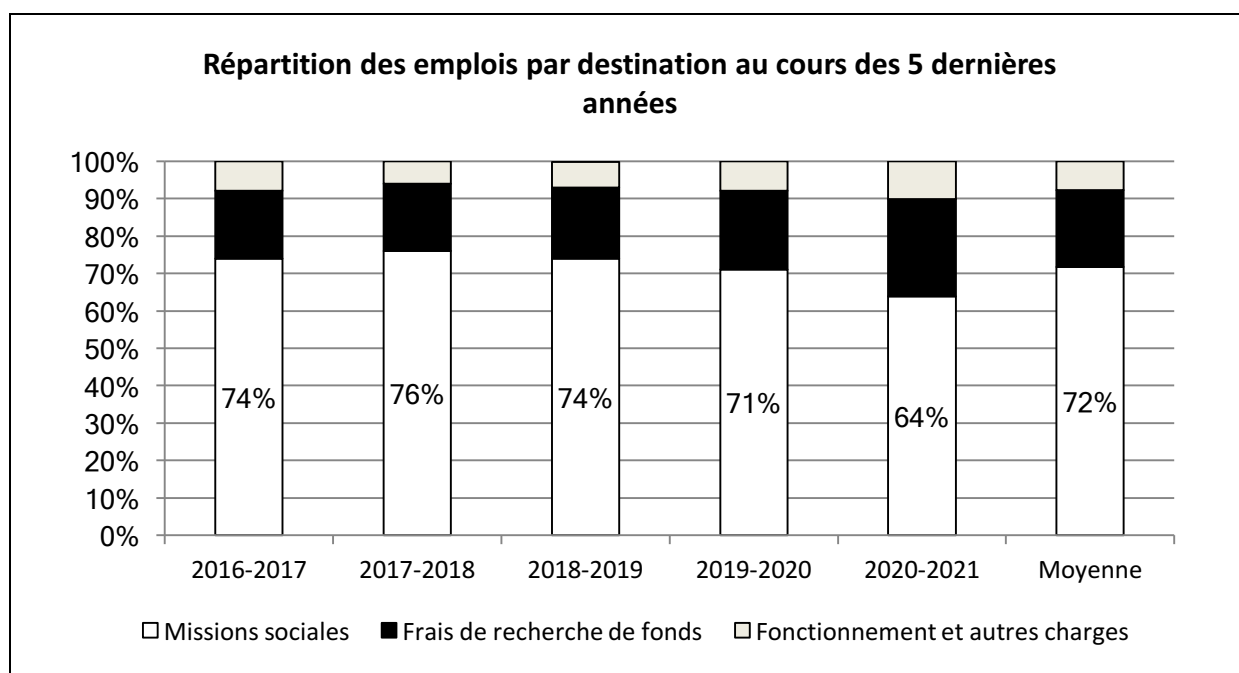
Quant aux charges, leur total (soit 2 552 950 euros) baisse de 3,1 %. La crise sanitaire qui a marqué toute l'année 2020-2021 explique cette évolution tout à fait exceptionnelle qui a conduit à gravement perturber la réalisation des rêves et au report de nombreux projets hôpitaux.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la part relative des missions sociales perd 7 points pour atteindre 64 % du total des charges. Comme cela est expliqué dans le préambule de ce rapport, ce taux n'est pas représentatif de l'activité « normale » de l'Association et n'est donc que peu significatif. Quant aux frais d'appel à la générosité du public et de recherche de fonds, leur part relative progresse de 5 points, celle des frais de fonctionnement de 2 points.

Compte de résultat par origine et destination : répartition des charges par destination

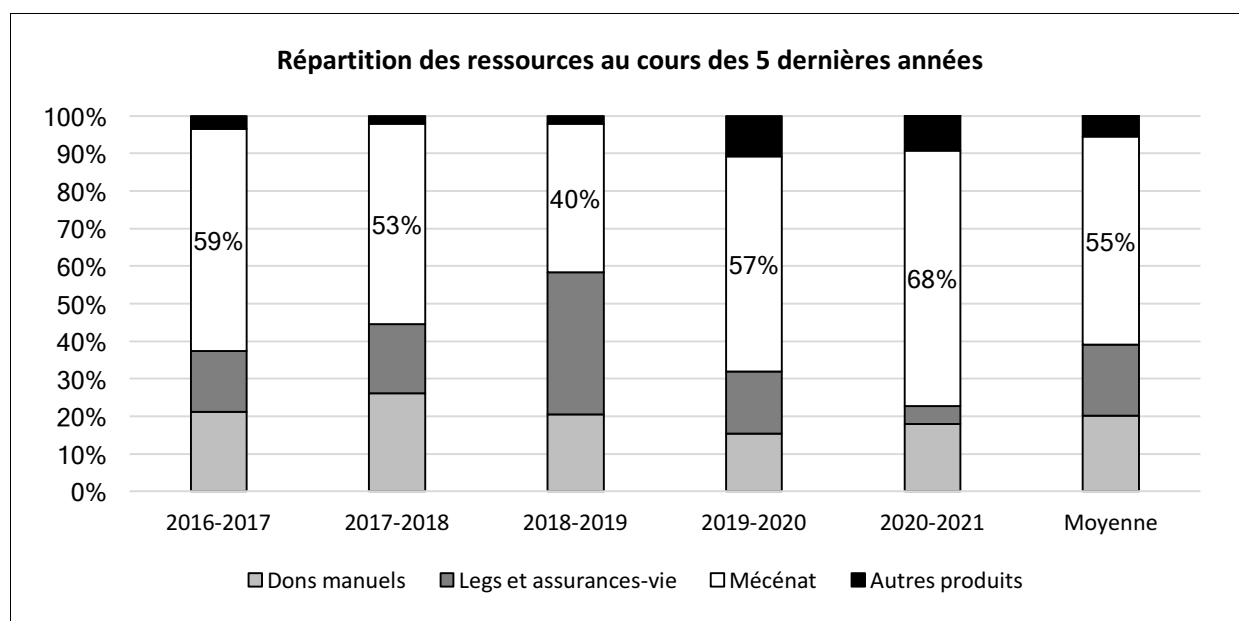


D – Répartition des emplois et ressources en moyenne sur les 5 dernières années



En moyenne ces 5 dernières années, la part des missions sociales atteint 72 % du total des emplois. En dépit de l'évolution de l'Association, la répartition des emplois par fonctions voit la part des missions sociales rester relativement stable, si l'on excepte les 2 dernières années qui revêtent un caractère exceptionnel.

D'une manière générale, afin de consacrer une part importante de ses emplois à ses missions sociales, l'Association Petits Princes poursuit une gestion rigoureuse de ses charges et a largement recours aux contributions volontaires à titre gratuit (cf. notes sur le compte de résultat).



En moyenne sur les 5 dernières années, les ressources de l'Association Petits Princes sont majoritairement constituées du mécénat, l'Association ayant développé depuis de nombreuses années ses relations avec les entreprises : ce type de ressources atteint 55 % du total des ressources en moyenne sur 5 ans.

Les variations de la part relative du mécénat sur la période s'expliquent principalement par le caractère irrégulier des legs et assurances-vie, même s'ils constituent globalement une ressource stable pour l'Association Petits Princes.

La part relative des dons manuels tend à progresser, même si leur évolution ces 5 dernières années est irrégulière. Leur développement permettrait de diversifier l'origine des produits de l'Association, et ainsi de les sécuriser davantage.

On notera que les retraitements opérés en 2020-2021 (et appliqués également sur 2019-2020) impactent la répartition entre les dons manuels et les autres produits.

Ces derniers incluent en 2019-2020 et 2020-2021 les produits des manifestations, associations et écoles, ce qui explique la hausse de leur part relative ces 2 derniers exercices : ils passent de 2 % en 2018-2019 à 9 % puis 11 % lors des 2 derniers exercices. Les autres produits incluent également les produits financiers issus du placement de la trésorerie, les droits d'auteur relatifs à l'agenda édité chaque année, les ventes d'agendas et des produits divers.

Par ailleurs, l'Association n'a quasiment pas reçu de subvention au cours des 5 derniers exercices clos (moins de 1 % des ressources).

2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le compte d'emploi des ressources a été présenté pour la première fois en 2019-2020 selon les principes définis par le règlement de l'ANC n°2018-06. Il fait apparaître les emplois et ressources issues de la seule générosité du public. Ces données figurent dans les colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination.

La présentation de ce dernier ayant été modifiée en 2020-2021 avec retraitement des données de l'exercice 2019-2020 afin de permettre une comparaison entre les deux années, il en est de même des données du compte d'emploi des ressources.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination en euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020	Ressources par origine en euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Missions sociales			1 - Produits liés à la générosité du public		
Rêves et suivis des familles	1 361 339	1 743 283	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 900	4 700
Projets hôpitaux	251 038	112 046	1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - Frais de recherche de fonds			- Dons manuels	681 242	648 845
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	619 876	523 870	- Legs, donations et assurances-vie	174 012	695 129
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	38 088	18 697	- Mécénat	2 546 363	2 402 848
3 - Frais de fonctionnement	256 075	208 870	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	313 548	410 065
Total des emplois	2 526 416	2 606 766	Total des ressources	3 720 064	4 161 587
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 193 648	1 554 821	Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
Total	3 720 064	4 161 587	TOTAL	3 720 064	4 161 587
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	3 991 450	2 602 778
			+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	1 193 648	1 554 821
			- Investissements et + désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	403 805	-166 150
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	5 588 903	3 991 450

Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020	Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 654 019	1 991 234	Bénévolat	788 833	1 419 568
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 137 921	981 281	Prestations en nature	1 999 237	1 552 947
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	7 583	0	Dons en nature	11 453	0

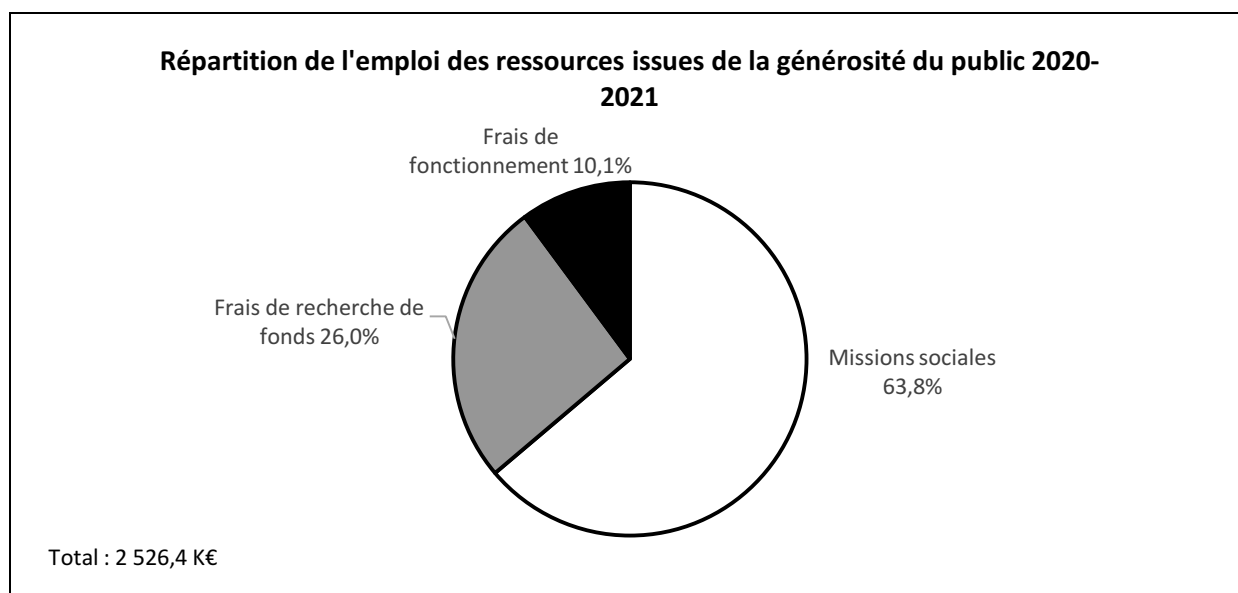
On rappellera qu'afin de présenter une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, l'Association a déterminé les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) comme suit :

- montant des fonds propres disponibles au 30 juin 2019, soit 3 798 259 euros ;
- déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations au 30 juin 2019, soit 4 700 035 euros.

Un taux de 99 % a ensuite été appliqué au solde, soit – 901 776 euros, pour obtenir les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Les ressources collectées auprès du public, soit 3 720 064 euros, diminuent de 10,6 % en 2020-2021 mais restent à un niveau élevé. Des commentaires sur l'évolution des ressources et des emplois figurent dans la partie sur le compte de résultat.

Quant à l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, soit un montant de 2 526 416 euros en 2020-2021 (contre 2 606 766 euros en 2019-2020), leur répartition est la suivante :



En 2020-2021, la part des missions sociales passe de 71 % à 64 % en raison du contexte tout à fait exceptionnel de crise sanitaire. Comme cela a été énoncé dans ce rapport, les données de cet exercice ne reflètent pas l'activité « normale » de l'Association et sont donc peu significatives.

L'Association met tout en œuvre pour reprendre progressivement une activité normale, sachant que de nombreux enfants attendent la réalisation de leurs rêves et que de nombreux projets hôpitaux ont subi d'importants retards.

Par ailleurs, le coût de la collecte de fonds issus de la générosité du public (frais de recherche de fonds, soit 657 964 euros, rapportés aux ressources collectées auprès du public, soit 3 720 064 euros) s'élève à 18 % (contre 13 % en 2019-2020).

Les frais de fonctionnement s'accroissent également en raison de la faible activité connue au cours de l'exercice.

3. Recommandations du rapport de contrôle de l'IGAS

Comme cela est indiqué dans le préambule, l'IGAS a réalisé un contrôle du compte d'emploi des ressources de l'Association Petits Princes entre novembre 2020 et mars 2021. Ce contrôle a plus particulièrement porté sur l'exercice 2018/2019.

Si l'Association a été déclarée conforme sans réserves, le rapport s'accompagne de huit recommandations.

Extrait du rapport définitif de l'IGAS

La déclaration de conformité des dépenses engagées aux objectifs poursuivis par les appels publics à la générosité s'accompagne des recommandations suivantes :

1. Régulariser la délégation du pouvoir de paiement en faveur de la directrice générale et fixer un seuil au-delà duquel le paiement des dépenses impose la signature du trésorier.
2. Offrir une vision plus équilibrée des missions sociales de Petits Princes en accordant plus de place aux projets hospitaliers dans la communication aux donateurs.
3. Apporter plus de rigueur dans la présentation des emplois de la générosité publique dans la communication en direction des donateurs.
4. Reformuler de façon plus circonscrite l'autorisation concernant le droit à l'image des enfants et la clause partageant ce droit avec les partenaires.
5. Finaliser la construction d'une politique de conservation des données globales, cohérente et proportionnée aux usages ; réviser les mentions légales en conformité avec le principe de minimisation des données.
6. Sur l'amélioration du CER :
 - 6a. Formaliser un tableau de passage pour le déversement des produits en ressources dans le CER et corriger les erreurs d'imputation des ressources en affinant l'analyse de leur contenu.
 - 6b. Accroître la robustesse de l'élaboration du CER en simplifiant le traitement et la ventilation analytique des charges de l'association.
 - 6c. Conformer aux prescriptions réglementaires la clef de répartition des charges salariales sur les missions sociales.
7. Maitriser le niveau des réserves en engageant une stratégie de dépenses adaptée et en informer les donateurs.
8. Procéder à une analyse juridique des conventions de partenariat en cours et à venir pour distinguer mécénat de parrainage.

Directeur de la publication

Timothy Bovard

Rédaction

Françoise Jabouille

Impression

mail-édit

50 exemplaires – Novembre 2021

VOUS AVEZ LE DON DE FAIRE RÊVER



Depuis 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades atteints de cancers, de leucémies ou de certaines maladies génétiques.

En vivant ses passions et en réalisant ses rêves, l'enfant trouve une énergie supplémentaire pour se battre contre la maladie.

WWW.PETITSPRINCES.COM



66, avenue du Maine • 75014 Paris
Tél. : 01 43 35 49 00 • Fax : 01 40 47 60 97
mail@petitsprinces.com

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Créée en 1987
Reconnue d'utilité publique
Labellisée Don en confiance

